

FIP KALLISTÉ CAPITAL N°10

FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ POUR LA CORSE

38 % de réduction d'impôt sur le revenu en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage de 8 à 10 ans sur décision de la société de gestion, soit au plus tard le 31 décembre 2027



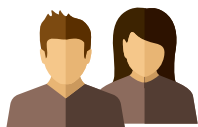
VATEL CAPITAL

POURQUOI SOUSCRIRE AU FIP KALLISTÉ CAPITAL N°10 ?

POUR RÉDUIRE MES IMPÔTS.

En souscrivant au **FIP Kallisté Capital n°10**, je bénéficie de **38 % de réduction d'impôt** sur le revenu en contrepartie d'une durée de blocage de **8 ans minimum**, et pouvant atteindre 10 ans sur décision de la Société de Gestion, soit au plus tard le 31 décembre 2027.

38 % DE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU.



9 120 €
de réduction
maximum



4 560 €
de réduction
maximum

A la sortie, les plus-values éventuelles sont exonérées d'impôt (hors prélèvements sociaux).



POUR DIVERSIFIER MON PATRIMOINE EN INVESTISSANT DANS LES SECTEURS JUGÉS PORTEURS PAR VATEL CAPITAL DE L'ÉCONOMIE CORSE.

Le **FIP Kallisté Capital n°10** a vocation à investir dans des PME corse exerçant leur activité dans le tourisme, les énergies renouvelables, la santé et la dépendance, l'agro-alimentaire et les services aux entreprises.

Le fonds ne fait l'objet d'aucune contrainte sectorielle dans sa documentation légale. Ces secteurs sont énoncés à titre d'exemple. Les investissements pourront également viser les entreprises dans d'autres secteurs d'activité pourvu qu'elles présentent des perspectives de valorisation réelles et compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds.

Les entreprises sont sélectionnées sur des critères de maturité, rentabilité et de perspectives de croissance.

LA CORSE

La Corse affiche la plus forte croissance des régions françaises depuis 2008.

Sur la période 2008-2013, la croissance du PIB de la Corse s'élève à 2 % par an, soit le plus fort taux de croissance de France métropolitaine.

Entre 1990 et 2013, le ratio emploi par habitant a nettement progressé en Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire et Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Les taux d'activité et la présence de secteur d'activités à forte productivité du travail (richesse produite par le travail) expliquent ces différences régionales.

La croissance passée du PIB de la Corse n'est pas synonyme de croissance des PME qui seront retenues et de manière générale, la croissance passée ne préjuge pas de la croissance future ni de la performance.

(Source : Insee Focus N°60 – juillet 2016)

QU'EST CE QU'UN FIP CORSE ?

Introduit par la Loi de Finances pour 2007, le « FIP Corse » est un Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) investi à hauteur de 70 % au moins de son actif dans des petites et moyennes entreprises situées en Corse. Il permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 38 % des versements effectués dans le Fonds, dans la limite de 12 000 € de souscription pour une personne seule et 24 000 € pour un couple.

A LA SORTIE, LES PLUS-VALUES ÉVENTUELLES SONT EXONÉRÉES D'IMPÔT, HORS PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX (CSG, CRDS).

QUELS SONT LES RISQUES ?

Votre argent est bloqué pendant une durée maximale de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027, et pendant une durée minimale de 8 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers, c'est pourquoi votre investissement n'est pas garanti et présente un risque de perte en capital.

Afin de favoriser la cession de ses participations en actions de PME corses souvent familiales et essentiellement non cotées, le Fonds pourra être amené, au cas par cas et de manière non systématique, à conclure des pactes d'actionnaires comportant des clauses qui peuvent prévoir un plafonnement du prix de cession des actions de la société cible. Ce type de mécanisme peut être de nature à plafonner la performance du Fonds. Le tableau ci-dessous présente différents scénarii de performance. Dans un scénario optimiste, la clause vient plafonner la performance du Fonds à un seuil défini à l'avance (ici +8 % à titre d'exemple) alors que l'absence de cette clause aurait permis l'atteinte d'une performance supérieure (+50 %). Dans le cas où la situation de l'entreprise évolue de manière défavorable (scénario pessimiste), le Fonds reste exposé à un risque de perte en capital. Il n'existe pas de seuil minimum de plafonnement, ce dernier étant négocié avec la société cible et pouvant être inférieur ou supérieur au montant utilisé dans l'exemple.

Prix de souscription d'une action (en €)	Valorisation de l'action lors de la cession (en €)	Prix de cession d'une action si plafonné par pacte d'actionnaires (en €)	Prix de cession non plafonné d'une action (en €)	Sur/sous performance liée au plafonnement (en €)	Perte en capital pour une action au prix de cession plafonné (en €)
100	150	108	150	-42	0
100	100	100	100	0	0
100	0	0	0	0	-100

QUELLE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ?

70 % AU MOINS DE L'ACTIF DU FONDS INVESTI EN PME CORSES.

Le Fonds a pour objectif, à hauteur de 70 % minimum de son actif, la constitution d'un portefeuille de 15 participations environ dans des Petites et Moyennes Entreprises cotées et non cotées exerçant leurs activités exclusivement dans des établissements situés en Corse. Les participations du Fonds dans les sociétés prendront la forme d'actions (ordinaires ou de préférence) à hauteur de 40 % minimum de l'actif du fonds, d'avance en compte-courant et d'obligations convertibles en titres de capital des sociétés concernées, principalement dans le cadre d'opérations de capital développement et de transmission/LBO. Les entreprises seront sélectionnées sur des critères de maturité, rentabilité et de perspectives de croissance. Les actions de préférence pourront conférer un droit privilégié par rapport aux autres actions sur les dividendes ou le boni de liquidation (attribution prioritaire ou répartition préférentielle). Le Fonds n'investira pas en revanche dans des actions de préférence bénéficiant de droits (financiers ou politiques) inférieurs à ceux dont bénéficient les actions ordinaires du même émetteur, ni dans des actions de préférence qui pourraient être de nature à plafonner et/ou limiter la performance. Ce plafonnement pourra néanmoins résulter des pactes d'actionnaires (cf. ci-dessus).

L'OBLIGATION CONVERTIBLE : UN PROFIL RENDEMENT/RISQUE DE TYPE OBLIGATAIRE ET ACTION.

Les investissements sous forme d'obligations convertibles sont rémunérés le plus souvent par des versements d'intérêts et/ou de principal, sur une période de 36 mois à 7 ans. Ces coupons sont complétés d'une prime de non conversion, si la société de gestion choisit de ne pas convertir l'obligation. En cas de conversion, le risque devient celui d'une action, avec à la clé une plus-value potentielle ou un risque de perte en capital. Le paiement des intérêts et/ou de principal n'est pas garanti et dépend de la santé financière de l'entreprise.



UNE GESTION ACTIVE DE LA PARTIE LIBRE.

La partie libre du Fonds fait l'objet d'une gestion active au travers de produits de taux, d'OPCVM ou FIA actions et diversifiés et d'actions cotées ou non cotées sur les marchés européens.



UNE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE DANS LE CAPITAL INVESTISSEMENT CORSE.

Son réseau corse, tissé auprès de dirigeants d'entreprises, de conseillers en gestion de patrimoine, d'avocats, d'experts-comptables et de confrères permet à l'équipe de gestion de Vatel Capital l'accès à un panel qualifié de cibles d'investissement. Plus de 1 200 entreprises insulaires satisfont les critères d'investissement du FIP Kallisté Capital n°10. L'équipe de Vatel Capital va régulièrement à leur rencontre afin d'identifier et d'accompagner leurs besoins de développements. L'équipe de Vatel a ainsi l'expérience de la constitution de portefeuilles diversifiés représentant plusieurs dizaines de participations en Corse depuis 2008. Nos équipes sont traditionnellement stables ; nous ne pouvons cependant garantir la présence des individus les constituant pendant la durée de vie du produit.



SANTÉ & DÉPENDANCE

Avec un habitant sur quatre âgé de plus de 60 ans, la Corse est la 2^{ème} région la plus âgée de France. Cette situation crée un véritable besoin de prise en charge des personnes âgées dépendantes qui n'est que partiellement couvert. Les projections de population corse à horizon 2040 laissent entrevoir une modification substantielle de la structure par âge : le rapport entre la population des 65 ans ou plus et celle, en âge de travailler, des 15-64 ans passerait de 31 % en 2009 à 60 % en 2040 (contre 48 % en France de province). Mécaniquement, la part des actifs se réduira et se poseront alors de nouveaux enjeux, qui mobiliseront sûrement de nouveaux moteurs de croissance en lien avec le troisième âge (source : Insee).

DANS CE DOMAINE, LES FIP CORSES DE VATEL CAPITAL ONT DÉJÀ PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE TROIS EHPAD (ETABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES).

Comme tous les secteurs d'activités, le secteur de la santé présente des aléas.



ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les énergies renouvelables (hydraulique, éolien, photovoltaïque, biomasse) constituent, en complément de la production thermique classique et de l'interconnexion avec la Sardaigne, un pilier du mix énergétique de la Corse. A horizon 2025, La Corse sera l'une des régions de France dont le taux de satisfaction des besoins électriques par les énergies renouvelables sera le plus élevé. La contribution des ENR sera à cet effet nettement supérieure à l'objectif européen (21 %) et à la moyenne française actuelle (15 %) (source : Gecodia, 2012).

DANS CE DOMAINE, LES FIP CORSES DE VATEL CAPITAL ONT DÉJÀ PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE PME DANS LES SECTEURS SUIVANTS : DÉVELOPPEMENT, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES.

Comme tous les secteurs d'activités, les énergies renouvelables présentent des aléas.

DES
INVESTISSEMENTS
DANS LES
PORTEURS
L'ÉCONOMIE
INSULAIRE
L'AVIS DE
SOCIÉTÉ
DE GESTION

LA CROISSANCE PASSÉE DE CES SECTEURS N'EST PAS SYNONYME DE CROISSANCE DES PME QUI SERONT RETENUES ET DE MANIÈRE GÉNÉRALE, LA CROISSANCE PASSÉE NE PRÉJUGE PAS DE LA CROISSANCE FUTURE NI DE LA PERFORMANCE.



TOURISME

La Corse dispose d'un patrimoine naturel remarquable. Ses 1 000 kilomètres de côtes la prédisposent à un tourisme estival. Les hôtels et campings corse ont enregistré en 2013 une fréquentation cumulée de 7 millions de nuitées. L'objectif consiste à étaler l'activité dans le temps en proposant une offre de séjours hors saison (tourisme d'affaires, congrès, remise en forme et golf) et à développer l'offre de l'île en hôtels de catégorie supérieure répondant à la charte du label « Qualité Corse ».

DANS CE DOMAINE, LES FIP CORSES DE VATEL CAPITAL ONT DÉJÀ PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE PME DANS LES SECTEURS SUIVANTS : RÉSIDENCE DE TOURISME, LOCATIONS SAISONNIÈRES, CAMPING ET HÔTELLERIE.

Comme tous les secteurs d'activités, le tourisme présente des aléas.



SERVICES AUX ENTREPRISES

Le secteur des services aux entreprises (tertiaire marchand) est en plein essor en Corse : sa croissance annuelle moyenne atteint 2,6 % de 2000 à 2010, soit 1,6 point de plus que la moyenne nationale (source : Insee 2014). Il regroupe les activités de conseils et d'assistance, qui comportent souvent une composante technologique (informatique, ingénierie) et les services aux entreprises dits « opérationnels » (location, fourniture de personnel, nettoyage, sécurité).

DANS CE DOMAINE, LES FIP CORSES DE VATEL CAPITAL ONT DÉJÀ PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE PME DANS LES SECTEURS SUIVANTS : BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE, INFORMATIQUE, COMMUNICATION.

Comme tous les secteurs d'activités, les services aux entreprises présentent des aléas.



AGROALIMENTAIRE

Première activité industrielle de Corse, l'industrie agroalimentaire connaît un fort développement axé sur la recherche de nouveaux débouchés à l'export et l'amélioration de la rentabilité via la modernisation de l'outil de production.

DANS CE DOMAINE, LES FIP CORSES DE VATEL CAPITAL ONT DÉJÀ PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE PME DANS LES SECTEURS SUIVANTS : BOULANGERIE INDUSTRIELLE, CHARCUTERIE INDUSTRIELLE ET AQUACULTURE.

Comme tous les secteurs d'activités, le secteur agro-alimentaire présente des aléas.

* Le fonds ne fait l'objet d'aucune contrainte sectorielle dans sa documentation légale. Ces secteurs sont énoncés à titre d'exemple.

QUESTIONS / RÉPONSES FRÉQUENTES SUR NOS FIP CORSES



VOICI LES QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES, ET LES RÉPONSES QUE NOUS Y APPORTONS.

1 • FAUT-IL ÊTRE MÉFIANT VIS À VIS DES FIP CORSES ?

Il faut être méfiant vis à vis de tout produit d'épargne, quelle que soit sa forme. Il ne faut jamais perdre de vue qu'**un avantage fiscal a toujours une contrepartie**. Méfiez-vous des produits qui mettent en avant les avantages en passant rapidement sur les risques et les inconvénients.

Le **FIP Kallisté Capital n°10**, comme tout fonds d'investissement de proximité, évolue dans un environnement règlementé et est **sous le contrôle d'une banque dépositaire, en l'occurrence Société Générale**. Le Fonds présente un profil de risque et de rendement élevé en raison de son exposition à hauteur de 40 % minimum de son actif au risque actions et d'investissements dans des titres non cotés. C'est pourquoi le Fonds ne fait l'objet d'aucune garantie et présente un risque de perte en capital.

2 • POURQUOI LA RÉGION CORSE BÉNÉFICIE-T-ELLE D'UN FIP DONT L'AVANTAGE FISCAL EST SUPÉRIEUR AU CONTINENT ?

Jusqu'à la création du dispositif en 2007, aucun investissement n'avait été réalisé en Corse par un FIP (fonds d'investissement de proximité). Le législateur, à l'initiative du député de Corse du Sud **Camille de Rocca Serra**, a souhaité remédier à cette situation, en instaurant un avantage fiscal supérieur. Ce différentiel fiscal se justifie également par le fait que le **FIP corse n'intervient que sur une seule région**, contrairement aux autres FIP, qui interviennent sur quatre régions limitrophes.

3 • LE RÉSERVOIR DE PME EST-IL SUFFISANT POUR INVESTIR DE MANIÈRE SÉLECTIVE ?

Les FIP corses n'ont pas de contraintes spécifiques en termes de choix d'investissement. Le nombre d'entreprises avec un chiffre d'affaires supérieur à 200 000 euros et présentant un risque financier normal à très bon (score AFDCC 2* supérieur à 7,5) dépasse 3 500 unités en Corse, soit 11,6 % du total des entreprises de la région. Un taux légèrement en-dessous de la moyenne nationale de 12,1 % mais supérieur aux régions du Sud-Est ou du Limousin. Par conséquent **la sélectivité des FIP Corse est comparable à celle des FIP de droit commun** (source : Gecodia).

Le fonds ne fait l'objet, dans sa documentation légale, d'aucune contrainte d'investissement garantissant une telle sélectivité.

4 • LES PME CORSES SONT-ELLES PLUS RISQUÉES QUE LES PME DU CONTINENT ?

L'investissement dans des PME corses présente des risques similaires aux PME du continent : risque de défaut, risque de liquidité et une forte dépendance à la qualité des hommes qui les composent. **Les entreprises créées en Corse sont cependant plus pérennes que sur le continent** : 64 % des entreprises créées au premier semestre 2010 sont encore actives en 2015, soit 4 points de plus qu'en France de province. (source : Insee Analyses, mai 2017)

5 • VOTRE MÉTHODOLOGIE D'INVESTISSEMENT EST-ELLE LA MÊME EN CORSE ET SUR LE CONTINENT ?

Il n'y a aucune différence de méthodologie : nous **privilegions les entreprises familiales, qui ont un projet de croissance ou de transmission du capital**, dont le management est stable, et qui nous paraissent capables d'assurer la liquidité de nos investissements.

6 • POUVEZ-VOUS RÉELLEMENT SORTIR DES PME DANS LESQUELLES VOUS INVESTISSEZ ?

Notre philosophie d'investissement repose sur la **recherche d'un rendement régulier** afin de lisser dans le temps le risque de nos investissements en PME corses. Nous essayons dans la mesure du possible d'anticiper les modalités de remboursement ou de cession de nos participations qu'elles soient en actions ou en obligations convertibles..

7 • Y A-T-IL DES SECTEURS D'ACTIVITÉ DANS LESQUELS VOUS N'INVESTISSEZ PAS ?

Chaque PME est dans une situation propre, et représente donc toujours une **opportunité d'investissement particulière**, il ne peut donc jamais y avoir de règle absolue. Toutefois, nous **évitons certains secteurs** susceptibles de faire l'objet de pratiques irrégulières, telles que les **sociétés exploitant des établissements de nuit**.

8 • LE FIP CORSE OFFRE-T-IL ÉGALEMENT UN AVANTAGE FISCAL POUR LES NON RÉSIDENTS SOUMIS À L'IMPÔT SUR LE REVENU EN FRANCE ?

Les **avantages fiscaux du FIP corse** sont réservés aux redevables de l'impôt sur le revenu domiciliés fiscalement en France.

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Code ISIN	FRO013266665
Société de gestion	Vatel Capital SAS (Agrément GP-08000044).
Dépositaire	Société Générale.
Zone géographique	Corse.
Durée de vie du fonds	Blocage des avoirs de 8 ans, prorogable deux fois un an, sauf dans les cas de dissolution anticipée prévus à l'article 28 du Règlement, soit au plus tard le 31 décembre 2027 sur décision de la société de gestion.
Valeur nominale de la part A	100 €, hors droits d'entrée.
Souscription minimale	1 000 €, soit 10 parts (hors droits d'entrée)
Valorisation	Semestrielle le 31 mai et le 30 novembre de chaque année.
Droits d'entrée.....	5 % maximum.
Durée de blocage des parts	Jusqu'au 31 décembre 2025 (et au 31 décembre 2027 maximum sur décision de la société de gestion).

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement ;
- et le montant des souscriptions initiales totales.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée.....	0,50 %	0,50 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement.....	3,90 %	1,20 %
Frais de constitution	0,10 %	0,00 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations.....	0,10 %	0,00 %
Frais de gestion indirects*	0,12 %	0,00 %
Total.....	4,72 %	1,70 %

En tout état de cause, le montant des frais et commissions directs et indirects imputés au titre d'un même versement mentionné au 1 du III de l'article 885-0 V bis du CGI respectera les plafonds réglementaires.

AVERTISSEMENT

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée maximale de dix années, soit jusqu'au 31 décembre 2027 au plus tard. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du document « Informations clés pour l'investisseur ». Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 1^{er} juillet 2017, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP gérés par Vatel Capital est la suivante :

DÉNOMINATION	DATE DE CRÉATION	POURCENTAGE D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES	DATE LIMITE D'ATTEINTE DU QUOTA DE TITRES ÉLIGIBLES
FIP Kallisté Capital 1	13 novembre 2008	En pré-liquidation	En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital 2	1er décembre 2009	60,0 %	Quota atteint
FIP Equilibre et Santé 1	18 juin 2009	En pré-liquidation	En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital 3	1er décembre 2010	66,7 %	Quota atteint
FIP Kallisté Capital 4	2 décembre 2011	62,9 %	Quota atteint
FIP Kallisté Capital N°5	5 décembre 2012	66,4 %	Quota atteint
FIP Kallisté Capital N°6	3 décembre 2013	66,1 %	Quota atteint
FIP Kallisté Capital N°7	14 novembre 2014	61,5 %	30 juin 2018
FIP Kallisté Capital N°8	23 novembre 2015	42,1 %	31 juin 2019
FIP Kallisté Capital N°9	28 octobre 2016	13,4 %	30 juin 2020

CORSE

QUI SOMMES-NOUS ?

Vatel Capital est une société de gestion indépendante et entrepreneuriale, spécialisée dans l'accompagnement des PME françaises de croissance cotées et non cotées. Avec plus de 300 M € d'actifs sous gestion au 1^{er} juillet 2017, elle s'appuie sur une équipe de gérants travaillant ensemble depuis plus de 10 ans. Elle investit dans des entreprises de nombreux secteurs, notamment ceux de la santé, des énergies renouvelables, des services aux entreprises et d'Internet et propose également une offre financière sur les actifs tangibles tels que la forêt, les terres agricoles et les énergies renouvelables.

Vatel Capital a été lauréat en 2011 des Tremplins Morningstar de la société de gestion de portefeuille la plus dynamique, dans la catégorie « non coté » et en 2015 du Lipper Fund Award obtenu pour le FCP Vatel Small Caps Flexible. En janvier 2016 et 2017, Vatel Capital est noté 4 étoiles par Gestion de Fortune pour sa qualité de service (enquête réalisée auprès de 3 800 conseillers en gestion de patrimoine, toutes régions confondues). En mars 2017, Vatel Capital est élue 3^{ème} société préférée des CGPI dans la catégorie "Capital Investissement" du journal Investissements Conseils (enquête réalisée auprès de 5 000 conseillers en gestion de patrimoine, toutes régions confondues).

Les prix sont accordés par les CGPI, distributeurs des fonds, en fonction notamment de la qualité de leurs relations avec la société de gestion et du niveau de commissionnement. Les références à un classement, un prix, et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du FIA ou du gestionnaire.



VATEL CAPITAL

24, RUE DE CLICHY - 75009 PARIS
TÉL. 01 40 15 61 77 - FAX 01 80 18 91 49
CONTACT@VATELCAPITAL.COM
WWW.VATELCAPITAL.COM